

de le couper de la réalité socio-économique et socio-culturelle.

L'intégration scolaire devrait être réalisée en tout ou en partie selon les possibilités, dans le cadre de la structure d'enseignement normal.

Il s'agissait d'élaborer une méthode d'action souple et structurée, fondée non pas sur des catégories abstraites et des définitions générales, mais sur la personne du handicapé, c'est-à-dire, sur une individualité propre qui vit et agit au sein d'une réalité sociale et qui exige des réponses précises et spécifiques.

Le schéma d'action établi en trois phases peut se résumer de la manière suivante:

1. phase préparatoire ou phase d'observation;
2. phase d'initiation aux techniques artisanales;
3. phase d'orientation professionnelle.

En principe, les trois phases auraient dû s'étendre sur une durée de trois ans en tenant compte des bescins et des possibilités des jeunes handicapés.

Soulignons encore que l'intégration scolaire devait se faire, dans une première approche, essentiellement au niveau des activités manuelles et créatives. Les différentes activités étaient accompagnées d'actions de mise à niveau ponctuelle. Tous les trois mois l'équipe de formation a procédé à un contrôle et à une évaluation des résultats obtenus.

Conclusions:

a) Aspects positifs:

- le milieu scolaire normal, c'est-à-dire deux classes de l'enseignement complémentaire ont su créer les conditions pratiques permettant d'accueillir des élèves handicapés parmi les élèves non-handicapés;

- la collaboration avec le milieu scolaire normal a été positive au moins aussi longtemps que l'assistance en personnel qualifié était assurée;

suite p. 16